

HOUNOUX - COMMUNE

Liste des délibérations de la

séance du 13 février 2026

Président de la séance : Paul PAINCO

Secrétaire de la séance : Patricia DEVIENNE

Présents : Paul PAINCO, Véronique RIGAUD, Bastien PLAUZOLLES, Patricia DEVIENNE, Jean-François JAMMES, Christian BALAYE, Cynthia BALAYE, Pierre BROUSSEAU,

Représentés : Mathieu PLAUZOLLES représentée par Bastien PLAUZOLLES

Absents et excusés : Max LAGUZOU

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance du vendredi 16 janvier 2026.
- Délibération : présentation et vote du CFU 2025.
- Délibération : modification des statuts de la CCPLM.
- Travaux
- Voirie
- Achats
- Actualités
- Carnet noir
- Questions diverses
- Divers
- Agenda
- Tour de table

Monsieur le Maire ayant questionné l'assemblée, le Procès-verbal du dernier Conseil Municipal du mercredi 16 janvier 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil :

Présentation et vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 (N° DE 004 2026)

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	A	151 760,00	151 919,23	303 679,23
	Recettes réalisées	B	19 259,90	156 600,39	175 860,29
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
DEPENSES	Autorisation budgétaire totale	D	146 166,74	456 080,00	602 246,74
	Dépenses réalisées	E	91 797,05	137 141,48	228 938,53
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice 2025	G=B-E	-72 537,15	19 458,91	-53 078,24
Résultats antérieurs reportés 2024	Résultats antérieurs reportés 2025	H	-5 593,26	304 160,77	298 567,51
Solde (investissement) ou résultat de clôture Fonctionnement	Excédent / Déficit	G+H	-78 130,41	323 619,68	245 489,27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	G+H+I	-78 130,41	323 619,68	245 489,27

Après que Monsieur le maire se soit retiré de la salle, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le CFU de l'année 2025.

Résultat du vote : **ADOPTÉE**

Modification des statuts de la CCPLM (N° DE 005 2026)

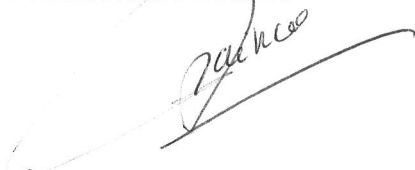
Le Conseil Municipal

APPROUVE la modification des statuts de la CCPLM

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération

Résultat du vote : **ADOPTÉE**

Paul PAINCO
Président de séance



Patricia DEVIENNE
Secrétaire de séance

